



Conseil économique et social

Distr. générale
8 avril 2013
Français
Original : anglais

Réunion spéciale de haut niveau du Conseil
économique et social avec les organismes issus
des accords de Bretton Woods, l'Organisation
mondiale du commerce et la CNUCED

New York, 22 avril 2013

Cohérence, coordination et coopération dans le contexte du financement du développement durable et du programme de développement pour l'après-2015

Note du Secrétaire général*

Résumé

La présente note contient des éléments d'information de référence et des pistes de réflexion propres à nourrir le débat sur les thèmes suivants :

- a) Situation et perspectives de l'économie mondiale au lendemain de la crise financière et économique mondiale;
- b) Le financement du développement durable, notamment la mobilisation des capitaux privés, dans le cadre du suivi des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil), du 20 au 22 juin 2012;
- c) Partenariat mondial pour le développement dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

* Bien qu'établie en consultation avec les principaux acteurs institutionnels participant au financement du développement, la présente note engage la seule responsabilité du Secrétariat de l'ONU.



I. Situation et perspectives de l'économie mondiale au lendemain de la crise financière et économique mondiale

Perspectives de l'économie mondiale

1. Malgré les récentes améliorations qu'ont connues les marchés financiers mondiaux, cinq ans après le déclenchement de la crise financière mondiale, l'économie mondiale peine toujours à se relever. Selon la publication des Nations Unies intitulée « Situation et perspectives de l'économie mondiale 2013 »¹, le produit intérieur brut (PIB) mondial devrait enregistrer une croissance de 2,4 % en 2013 (estimations de base), soit une légère amélioration par rapport au taux enregistré en 2012, estimé à 2,2 %, lorsque l'économie mondiale a connu un nouveau ralentissement dans tous les pays quel que soit leur niveau de développement.

2. La lenteur de la relance économique à l'échelle mondiale a pour cause profonde les faiblesses qui minent les grandes économies développées. De nombreux pays développés, en particulier dans la zone euro, continuent de connaître des problèmes de dette souveraine, des systèmes bancaires fragiles et des pressions en faveur de la rigueur budgétaire. Plusieurs pays européens et le Japon sont déjà en récession pour la deuxième fois en seulement quelques années, ce qui ne présage pas de perspectives meilleures. Pour sa part, l'économie des États-Unis d'Amérique s'est contractée en 2012, les perspectives pour 2013 demeurant moroses.

3. Le taux de croissance moyen des pays en développement est estimé à 5,1 % en 2013, ce qui est marginalement plus élevé que le taux de 4,7 % enregistré en 2012. Certains pays émergents, notamment le Brésil, la Chine et l'Inde, dont l'économie a pu se relever rapidement au lendemain de la crise financière mondiale, ont connu un fort ralentissement de la croissance en 2012, en partie parce qu'ils ont subi les effets d'entraînement des pays développés, qui se sont traduits par une contraction des échanges commerciaux et une instabilité accrue des flux de capitaux et des prix des produits de base. Dans certains cas, cette situation tenait également à une forte baisse de la demande intérieure, due aux effets retardés du durcissement de la politique monétaire dans le passé (Asie du Sud et Asie de l'Est), aux goulots d'étranglement structurels (Asie du Sud, Brésil et Afrique) et aux incertitudes en matière politique et réglementaire (Asie du Sud, certaines parties de l'Amérique latine, Afrique et certaines parties de l'Asie de l'Est).

4. La crise de l'emploi dans le monde s'est poursuivie sans relâche. Dans de nombreux pays en développement, la proportion de travailleurs pauvres et de ceux qui détiennent un emploi précaire demeure élevée, tandis que le chômage des jeunes et les disparités entre les sexes en matière d'emploi continuent d'être des sources de graves préoccupations. Le marasme mondial s'accompagne aussi d'un ralentissement de la lutte contre la pauvreté et de restrictions budgétaires aux investissements en faveur de l'éducation, de la santé, des services d'assainissement de base et d'autres domaines qui revêtent une importance cruciale pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. C'est particulièrement le cas pour les pays les moins avancés, qui demeurent extrêmement vulnérables aux chocs

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.13.II.C.2.

des prix des produits base et ont de moins en moins accès aux financements extérieurs, certains pays donateurs ayant réduit leur aide au développement.

5. La croissance du commerce mondial s'est poursuivie, quoiqu'à un taux plus modeste en 2012 (3,2 %) qu'en 2011 (6,4 %). Certains changements dans la structure des échanges sont devenus plus prononcés pendant les années qui ont suivi la crise, notamment le poids de plus en plus important des pays en développement dans le commerce mondial, en particulier grâce au commerce Sud-Sud. De nombreux pays en développement, en particulier d'Asie, ont considérablement profité de leur participation croissante aux chaînes d'approvisionnement mondiales et régionales pour soutenir leur croissance axée sur les exportations et attirer l'investissement étranger direct. Néanmoins, on craint que la croissance incontrôlée des chaînes d'approvisionnement n'engendre des disparités plus larges en matière de développement entre les pays en développement et à l'intérieur de ceux-ci et qu'elle n'ait des répercussions écologiquement sous-optimales.

6. Les déséquilibres mondiaux, caractérisés par d'importants excédents d'épargne dans certaines économies et des déficits dans d'autres, se sont considérablement amenuisés au lendemain de la crise financière mondiale. Toutefois, le rééquilibrage n'a guère été facile, d'autant qu'il résultait essentiellement d'une atonie de la demande extérieure des pays déficitaires plutôt que d'une augmentation de la demande extérieure des pays excédentaires. Du fait de l'atonie des économies développées et du volume extrêmement élevé des liquidités à l'échelle mondiale résultant de mesures monétaires exceptionnelles, les rendements se sont effondrés jusqu'à un niveau quasi nul dans certains pays développés. Bien qu'une relation de causalité n'ait pas été établie, l'augmentation des niveaux des liquidités à l'échelle mondiale, du fait des politiques monétaires expansionnistes appliquées dans les pays développés, a été présentée comme l'un des facteurs ayant contribué à l'instabilité des prix des produits de base, aux flux de capitaux fébriles vers les pays en développement et aux pressions d'appréciation de la monnaie dans les pays émergents.

7. Il n'empêche que des améliorations mesurables ont été observées sur les marchés financiers mondiaux depuis fin 2012. Les cours des actions ont considérablement augmenté dans de nombreux pays, à l'exception de certains marchés émergents. Toutefois, si les principaux indicateurs des États-Unis ont déjà dépassé les niveaux records enregistrés avant le début de la crise financière mondiale, les valeurs boursières en Europe, au Japon et dans de nombreux pays émergents sont toujours inférieures à leurs niveaux records. En outre, cette amélioration des indicateurs des marchés financiers, qui tient en partie au volume élevé des liquidités à l'échelle mondiale, n'a pas encore été associée à des améliorations soutenues de l'économie réelle et de l'emploi.

8. Les marchés de la dette ont aussi connu des améliorations. Les rendements des obligations pour les pays européens surendettés ont baissé, l'écart entre les obligations de 10 ans de l'Espagne et ceux de l'Allemagne étant tombé de 630 points en juillet 2012 à 350 en janvier 2013. L'Espagne a pu récemment mobiliser 7 milliards d'euros en réussissant à vendre des obligations de 10 ans à ce taux de rendement beaucoup plus faible, alors que le Portugal est retourné sur le marché des obligations pour la première fois depuis qu'il a bénéficié d'une aide financière en 2011. En outre, les prêts bancaires aux États-Unis ont continué d'augmenter et un certain nombre de banques d'Europe ont décidé de rembourser

par anticipation les prêts à long terme qu'elles ont obtenus de la Banque centrale européenne. Avant le début de la crise à Chypre, plusieurs indicateurs d'instabilité des marchés financiers se sont également estompés. Toutefois, le projet de taxe bancaire figurant dans l'enveloppe que l'Union européenne et le Fonds monétaire international proposent à Chypre pour restructurer ses banques a quelque peu perturbé les marchés financiers mondiaux vers fin mars, preuve que l'Union monétaire européenne demeure vulnérable face aux événements économiques et politiques.

Perspectives des principales économies et régions

9. En ce qui concerne les économies développées, celle des États-Unis est toujours en proie à des difficultés au lendemain de la crise des prêts hypothécaires à risque de 2007-2008. Le PIB du pays devrait enregistrer un taux de croissance de 1,7 % en 2013, ce qui est inférieur au taux de 2,1 % estimé pour 2012. Si le pays a évité un véritable précipice budgétaire au début de 2013, des incertitudes planent toujours sur la viabilité budgétaire à long terme. Dans le même temps, les réductions automatiques des dépenses (« séquestration ») ayant récemment été activées, on estime que les dépenses publiques vont baisser de 4 % en 2013, ce qui influera sur la croissance du PIB à court terme. Comme fait positif, le secteur du logement semble amorcer une relance. Par ailleurs, d'autres mesures d'appui ont été adoptées sous la forme du nouveau troisième cycle d'assouplissement de la situation monétaire. La Réserve fédérale des États-Unis a récemment annoncé qu'elle poursuivrait l'assouplissement quantitatif de la situation monétaire jusqu'à ce que le taux de chômage tombe à 6,5 %, ou que le taux d'inflation prévue pour les 12 prochains mois s'élève à 2,5 %. Bien que la Réserve fédérale ait pour mandat de promouvoir à la fois le plein emploi et la stabilité des prix, c'est la première fois dans l'histoire qu'une banque centrale a fixé un objectif chiffré pour le taux de chômage aux fins de sa politique monétaire.

10. L'économie japonaise a connu une forte croissance pendant le premier trimestre de 2012 mais elle est rentrée en récession pendant la deuxième moitié de l'année, tandis que les conditions déflationnistes persistent. Elle devrait sortir de la récession en 2013 mais continuera probablement d'être marquée par une faible croissance en 2013-2014. La Banque du Japon a élargi la portée de son programme d'assouplissement de la situation monétaire et a relevé son taux d'inflation cible à 2 %. La nouvelle politique monétaire a entraîné une dépréciation du yen de 18 % par rapport au dollar et à l'euro depuis la mi-octobre. Le Japon a pu ainsi accroître sa compétitivité, bien que certains gouvernements et analystes se soient préoccupés des dévaluations compétitives et des « guerres de monnaie ». En outre, faisant fi de la rigueur budgétaire qui est de mise dans la plupart des pays développés, le Gouvernement japonais a approuvé un nouveau plan de relance d'un coût de 20 200 milliards de yens en janvier 2013, dont 10 000 milliards de yens de dépenses publiques supplémentaires (soit 2 % du PIB), à financer essentiellement par l'émission d'obligations. Le risque d'être confronté à des problèmes de viabilité de la dette à l'avenir s'en est accru, la dette publique représentant déjà 230 % du PIB. Toutefois, l'une des raisons pour lesquelles les indicateurs de la dette sont si élevés tient à la longue période de faible croissance économique. Si ces nouvelles mesures permettent de stimuler la croissance, ce risque se dissipera car les indicateurs de la dette, qui sont calculés en tant que pourcentage du PIB, devraient s'améliorer.

11. Dans la zone euro, la crise de la dette souveraine et les programmes d'austérité budgétaire connexes demeurent les principaux facteurs qui entravent la croissance. On estime que le PIB a baissé de 0,5 % dans la zone en 2012, et qu'il devrait se contracter encore de 0,3 % en 2013. Les autorités de la zone euro ont pris de nouvelles initiatives en 2012, notamment le programme des opérations monétaires sèches à terme et des mesures pour renforcer l'intégration budgétaire et coordonner la supervision et la régulation du secteur financier. Ces mesures viennent remédier à certains défauts de conception initiale de l'Union monétaire européenne. Elles sont certes importantes mais elles ne suffiront pas pour relancer la demande à court terme, sans compter que de graves incertitudes entourent leur mise en œuvre.

12. Dans les nouveaux États membres de l'Union européenne, les problèmes que connaît la zone euro ont entraîné un ralentissement de la croissance et une détérioration des perspectives économiques. Le PIB de l'ensemble de ces pays a augmenté de 1,2 % en 2012 et devrait poursuivre sa croissance à un taux encore modeste de 2 % en 2013 dans un climat d'incertitudes et de risques. Certains, notamment la Hongrie, la République tchèque et la Slovaquie, ont enregistré une croissance économique annuelle négative en 2012. Dans d'autres, la croissance a été positive mais modeste. Ainsi, la Pologne a enregistré une croissance de 2 % en 2012 contre 4,3 % l'année précédente.

13. En Europe du Sud-Est, l'activité économique réelle en 2012 est demeurée en deçà du niveau enregistré en 2008, avant le début de la crise financière mondiale. Après une très faible relance en 2010 et 2011, le PIB global a chuté de 0,6 % en 2012, et ne devrait augmenter que de 1,2 % en 2013 en raison d'une demande extérieure et intérieure atone. Les taux de chômage extrêmement élevés même avant la crise mondiale devraient persister pendant plusieurs années encore.

14. En ce qui concerne les économies en transition, le PIB de la Communauté d'États indépendants et de la Géorgie a augmenté de 3,8 % en 2012, la croissance devant se maintenir à un niveau semblable en 2013, c'est-à-dire bien en deçà des potentialités. L'activité économique s'est ralentie dans la plupart des pays, y compris dans la plus grande économie, à savoir la Fédération de Russie, qui continue d'avoir une forte influence sur les autres pays de la région. La région continue de faire face au risque d'une détérioration de la situation mondiale, en particulier d'une aggravation de la crise en Europe, son principal partenaire économique.

15. S'agissant des pays en développement, l'Afrique (à l'exclusion de la Libye) verra le retour de la croissance économique, avec un taux de 4,5 % en 2013 contre 3,4 % en 2012. Les principaux facteurs à l'origine de cette forte croissance sont notamment la croissance soutenue dans les pays exportateurs de pétrole en raison de l'augmentation de la production de pétrole et du renchérissement des cours, ainsi que l'augmentation des dépenses publiques, en particulier dans l'infrastructure. Malgré cette image positive, la situation de l'emploi demeure un grave problème dans toute la région, qu'il s'agisse du nombre ou de la qualité des emplois offerts. En outre, on s'attend à une stabilisation voire une baisse des flux d'aide à destination de l'Afrique en 2013 et 2014 en raison du marasme économique mondial et des difficultés budgétaires de nombreux pays donateurs.

16. En Asie de l'Est, la faible demande des pays développés et un ralentissement plus prononcé que prévu de l'activité en Chine ont pesé sur l'activité économique en 2012. Le PIB de la région a augmenté de 5,8 %, contre 7,1 % en 2011, le taux de croissance économique en Chine étant tombé à son niveau le plus bas de la décennie, à 7,8 %. Les économies à haut revenu et tributaires des exportations de la région – Hong Kong (Chine), République de Corée, Singapour et Province chinoise de Taiwan – ont enregistré une très forte chute de la croissance du PIB en raison de l'atonie de la demande mondiale. En revanche, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande, où la forte consommation intérieure et la forte demande d'investissement ont largement contrebalancé des exportations plus faibles, ont enregistré une forte croissance. On prévoit une relance de la croissance du PIB avec un taux de 6,2 % en 2013 et de 6,5 % en 2014, grâce à une modeste relance de la demande extérieure et à l'application d'une politique monétaire et budgétaire plus expansionniste.

17. En Asie du Sud, la croissance économique s'est ralentie en 2012. Après une croissance de 5,8 % en 2011, le PIB de la région n'a augmenté que de 4,4 % en 2012, soit le taux le plus faible en 10 ans. L'inflation élevée persistante, les incertitudes politiques et les problèmes de transport et d'énergie ont influé sur la consommation des ménages et les investissements des entreprises. Les exportations ont pâti de la morosité des marchés internationaux. L'Inde a enregistré une croissance économique de 5,5 % en 2012, contre plus de 9 % en 2010. Au Bangladesh et au Sri Lanka, les conditions économiques sont demeurées largement favorables. Toutefois, les politiques macroéconomiques ne peuvent guère favoriser la croissance car l'inflation demeure élevée et les déficits budgétaires importants. La région devrait connaître une croissance modeste, bien en deçà des potentialités. Induite par une relance progressive en Inde, l'activité économique en Asie du Sud devrait, selon les projections, croître de 5,1 % en 2013 et de 5,7 % en 2014.

18. En Asie occidentale, les résultats économiques varient d'un pays à l'autre. La plupart des pays exportateurs de pétrole ont enregistré une forte croissance, qui s'essouffle toutefois, induite par des recettes pétrolières record et les dépenses publiques. En revanche, l'activité économique s'est considérablement ralentie dans les pays importateurs de pétrole, confrontés à des dépenses d'importation plus élevées, à la baisse de la demande extérieure et à une marge de manœuvre réduite. Cette disparité devrait se poursuivre en 2013. On estime que le taux de croissance du PIB de la région est tombé de 6,7 % en 2011 à 3,3 % en 2012 et qu'il devrait se situer au même niveau en 2013. Si dans de nombreux pays du Golfe l'équilibre budgétaire à moyen terme demeure solide, les moyens d'intervention sont devenus encore plus limités dans les pays importateurs de pétrole, à l'exception d'Israël et de la Turquie.

19. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la situation économique s'est détériorée en 2012 en raison d'un ralentissement des exportations; dans certains pays, comme l'Argentine et le Brésil, les problèmes intérieurs ont entravé la croissance tandis qu'aux États-Unis, les incertitudes budgétaires ont influé sur l'activité économique pendant le dernier trimestre de l'année. Le taux de croissance du PIB est tombé à 3,1 % en 2012, contre 4,3 % en 2011 et 6 % en 2010. Malgré ce ralentissement, les indicateurs du marché de l'emploi sont restés positifs. La région devrait connaître une modeste relance de la croissance, avec un taux de 3,9 % en 2013, bien qu'il existe quelques risques.

Les principaux risques de contraction et la nécessité d'une plus grande coordination des politiques

20. Les perspectives de base de l'ONU présentées ci-dessus sont sujettes à de graves incertitudes et risques de contraction. Une aggravation éventuelle de la crise de la zone euro demeure en particulier la plus grande menace contre la croissance dans le monde. En outre, les récentes coupes généralisées dans les dépenses publiques aux États-Unis risquent de se poursuivre pendant toute l'année et d'avoir ainsi des répercussions plus importantes sur l'économie que ne laissent entrevoir les prévisions de base. Par ailleurs, il est possible que le ralentissement observé dans certains grands marchés émergents, notamment la Chine, l'Inde et le Brésil, se poursuive. Comme autres risques de contraction, on peut citer une éventuelle recrudescence des tensions géopolitiques et la possibilité d'une catastrophe climatique qui entraînerait une hausse des prix des produits alimentaires dans le monde, étant donné que le rapport entre les stocks de céréales essentielles et leur utilisation est dangereusement faible.

21. Il faut des politiques plus ambitieuses et concertées aux niveaux national et international pour atténuer les graves risques définis ci-dessus. Par exemple, dans la zone euro, il conviendrait de remplacer la démarche fragmentaire adoptée face aux crises de la dette des pays au cours des deux dernières années par une démarche plus globale et intégrée qui s'attaque à la crise systémique profonde qui mine l'Union monétaire européenne. De même, aux États-Unis, il importe que les décideurs surmontent l'impasse politique afin d'éviter une contraction budgétaire brusque et grave. Il importe également que les pays adoptent, autant que possible, des politiques anticycliques plus solides axées sur des mesures à moyen terme pour y remédier. Il faudrait, en particulier, adopter dans le monde entier des politiques budgétaires plus anticycliques, plus favorables à la création d'emplois et plus équitables.

Éléments de discussion proposés

- 1. Quels sont les avantages et risques économiques associés aux politiques monétaires inhabituelles récemment mises en œuvre par les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne et le Japon?**
- 2. Quels ont été les principaux effets de ces politiques sur les pays en développement et les économies en transition?**
- 3. Quelles mesures appliquées aux niveaux national, régional et mondial pourraient plus efficacement limiter les effets d'entraînement potentiellement négatifs de ces politiques?**
- 4. Comment les grandes économies émergentes, notamment l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie et l'Inde, peuvent-elles favoriser un retour à une croissance régionale et mondiale plus forte et plus soutenue?**
- 5. Quelles politiques peuvent permettre de remédier au mieux à la crise de l'emploi aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement?**

II. Le financement du développement durable, notamment la mobilisation des capitaux privés, dans le cadre du suivi des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012

La nécessité d'une stratégie globale de financement du développement durable

22. Toute stratégie efficace de financement du développement durable devrait favoriser un développement économique sans exclusive qui soit écologiquement, économiquement et socialement durable. Vu l'ampleur des besoins de financement du développement durable, il est évident que les sources officielles de financement ne suffiront pas. Même si tous les gouvernements donateurs concernés atteignaient l'objectif consistant à consacrer 0,7 % du revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement, ce qui dégagerait 300 milliards de dollars par an, et respectaient l'Accord de Copenhague, dans lequel l'engagement a été pris de consacrer 100 milliards de dollars par an au financement des programmes relatifs au climat d'ici à 2020, et même si ces montants étaient complétés par de nouvelles sources innovantes de financement, il y aurait toujours un déficit de financement².

23. Or, bien que les estimations des besoins de financement donnent des chiffres extrêmement élevés, elles ne représentent qu'une portion relativement infime de l'épargne mondiale. En 2011, le montant total des avoirs financiers mondiaux s'élevait à 218 000 milliards de dollars. Même dans cette atmosphère de turbulences sur les marchés résultant de la crise économique et financière mondiale et du désendettement dans les pays développés, les avoirs financiers mondiaux ont augmenté de 10 % depuis la fin de 2007 (c'est-à-dire de près de 4 000 milliards de dollars par an)³. Cela signifie que le système financier a les ressources pour financer les besoins de développement durable mais qu'il ne les affecte pas efficacement aux domaines qui en ont le plus besoin. S'il est vrai qu'il serait difficile de réaffecter l'ensemble des avoirs financiers mondiaux, réorienter une petite proportion (quelque 5 %, soit près de 10 000 milliards de dollars) de cet investissement vers le développement durable aurait un énorme effet.

24. Toute stratégie efficace de financement du développement durable devrait également favoriser la stabilité financière, car il est peu probable que les investisseurs réalisent les investissements à long terme nécessaires au développement durable en cas de risque d'instabilité importante. En outre, étant donné que les pratiques financières viables et les investissements à long terme contribuent à la stabilité du système financier, la stabilité et la viabilité se renforcent mutuellement⁴. Par ailleurs, sans un système financier stable, le programme de

² *Étude sur la situation économique et sociale mondiale 2012* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.12.II.C.1); Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, deuxième rapport sur la coopération internationale pour le développement, à paraître.

³ McKinsey Global Asset Management Database in McKinsey Group and Company, « The Hunt for Elusive Growth: Asset Management in 2012 » (2012).

⁴ Programme des Nations Unies pour l'environnement, Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Institut international de développement durable, « Financial Stability and Systemic Risk: Lenses and Clocks » (2012).

développement pour l'après-2015 pourrait être perturbé par une crise financière régionale ou mondiale soudaine.

Besoins et problèmes de financement

25. Le financement du développement durable exige des investissements dans divers secteurs, notamment l'agriculture, l'énergie, des transports et les communications, le logement, la santé et l'éducation, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Il faudra aussi financer les biens publics mondiaux (atmosphère, océan, biodiversité et forêt, par exemple), qui sont indispensables au développement durable, ainsi que les mesures de lutte contre les changements climatiques. En outre, il importe d'analyser les synergies et le rapport avantages/inconvénients entre investissements dans différents secteurs et domaines (par exemple, eau, agriculture, énergie et occupation des sols).

26. Il n'est pas facile d'évaluer la totalité des besoins de financement du développement durable. Les estimations varient d'une source à l'autre, en fonction des hypothèses et de la portée des études menées. En outre, les estimations ne sont pas vraiment comparables car les scénarios de base utilisés diffèrent généralement. Une multitude d'études ont été réalisées sur le niveau d'investissement nécessaire pour assurer la durabilité du point de vue de l'environnement. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a estimé, en 2011, qu'il faudrait des investissements supplémentaires de 1 000 milliards de dollars par an pour seulement mettre au point de nouveaux systèmes d'énergie verte⁵. D'après une étude plus récente portant sur un plus large éventail de secteurs, les investissements nécessaires dans l'infrastructure pour poursuivre les activités comme de coutume pourraient atteindre 5 000 milliards de dollars par an⁶.

27. Une analyse par pays peut permettre d'aboutir à des estimations plus ciblées des besoins par secteur économique. Par exemple, une récente étude des Nations Unies⁷ portant sur neuf pays d'Afrique, d'Asie de l'Est et du Moyen-Orient aux situations économiques et sociales très différentes est arrivée à la conclusion qu'il leur faudrait des revenus supplémentaires représentant 5 % à 26 % du PIB pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Ces résultats, qui sont des estimations concernant les objectifs liés à l'éducation, à la santé, à l'eau potable et à l'assainissement, pour lesquels on dispose de données relativement bonnes pour en mesurer les progrès, sous-estiment le montant total des ressources nécessaires pour assurer le développement durable.

28. Les déficits de financement sont particulièrement importants dans les domaines que le secteur privé n'a pas trouvé attrayants du point de vue du ratio risque/rémunération par rapport à d'autres possibilités d'investissement. On observe en particulier que les financements sont insuffisants dans au moins quatre domaines essentiels pour le développement durable : a) les investissements à long terme, notamment dans l'infrastructure; b) les investissements à risque, notamment l'investissement sobre en carbone, l'innovation et le financement des petites et

⁵ *Étude sur la situation économique et sociale dans le monde 2011* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.11.II.C.1).

⁶ www3.weforum.org/docs/WEF_GreenInvestment_Report_2013.pdf.

⁷ Sánchez, Vos, Inoue et Kabulova, « Financing human development: a comparative analysis » dans Sánchez et Vos, *Financing Human Development in Africa, Asia and the Middle East*, à paraître.

moyennes entreprises; c) le financement des biens publics mondiaux et d'autres domaines de coopération internationale; et d) le financement additionnel des besoins sociaux.

29. Les besoins de financement à long terme, en particulier des infrastructures, vont croissant. On estime qu'il faudra, pour maintenir le statu quo, investir 57 000 milliards de dollars dans les infrastructures d'ici à 2030 pour maintenir la croissance mondiale du PIB, des crédits supplémentaires étant nécessaires pour financer les besoins de développement des marchés émergents et pour accroître l'adaptabilité des infrastructures aux changements climatiques⁸. Toutefois, la longue période de temps qu'exigent la plupart des investissements dans l'infrastructure est un paramètre rédhibitoire pour de nombreux investisseurs, même pour ceux qui sont considérés comme des « investisseurs à long terme ». Si la structure de passif des investisseurs institutionnels à long terme, tels que les régimes de retraite et les compagnies d'assurance-vie, se situe en moyenne entre 10 à 15 ans, la durée réelle de leur portefeuille est généralement plus courte en raison du profil risque-rendement de nombreux investissements à long terme par rapport à d'autres possibilités ainsi qu'aux mesures incitatives à court terme liées au rendement. Nombre d'investisseurs institutionnels se heurtent à d'autres difficultés, notamment les limites imposées aux placements non liquides, les coûts de transaction pour maintenir une capacité d'investissement direct et les besoins de diversification sectorielle.

30. La crise financière de 2008-2009 a encore réduit le champ d'investissement de nombreux investisseurs. Nombreux sont les investisseurs institutionnels qui ont éprouvé des difficultés à refinancer leur passif, ce qui les a amenés à réévaluer la mesure dans laquelle ils devraient réaliser des placements non liquides à long terme et a réduit leur tolérance du risque. La crise a également engendré un désendettement massif du système bancaire et une réduction du crédit, en particulier par les banques européennes, ce qui a influé sur les prêts à long terme, notamment sur le marché des prêts consortiaux, qui a été par le passé un important instrument de financement des infrastructures dans les pays émergents. Si le désendettement s'est ralenti, les pressions sur les banques internationales devraient se poursuivre à brève échéance. Le troisième Accord de Bâle, qui impose des charges plus élevées aux investissements plus risqués, pourrait réduire davantage les ressources financières disponibles à long terme. Bien que les réformes ne visent pas spécifiquement le financement à long terme, elles entraînent effectivement une augmentation du coût des activités plus risquées, dont les prêts à long terme. Dans le même temps, les marchés de capitaux locaux de plusieurs pays en développement ne sont pas encore prêts à combler le déficit. Dans nombre de ces pays, les marchés de capitaux locaux favorisent le court terme, de sorte que plusieurs pays continuent d'éprouver des difficultés à financer leurs besoins à long terme liés aux investissements nécessaires au développement durable sur le plan national.

31. On observe en particulier une insuffisance des crédits nécessaires pour financer les projets d'infrastructures sobres en carbone ainsi que la mise au point de technologies et l'innovation y relatives, en raison des risques plus élevés et des rendements plus faibles attendus pendant la durée des projets. De même, les crédits sont insuffisants pour financer l'innovation et les nouvelles technologies, qui

⁸ McKinsey Global Institute, « Infrastructure productivity: how to save \$1 trillion a year » (janvier 2013).

s'accompagnent de risques élevés souvent difficiles à mesurer et à chiffrer. Les nouvelles technologies exigent généralement des dépenses opérationnelles élevées et sont souvent moins fiables pendant les premières étapes de leur mise au point. Les crédits destinés aux petites et moyennes entreprises, qui sont les principaux moteurs de l'innovation, de l'emploi et de la croissance dans plusieurs pays, restent aussi limités dans de nombreux pays. Fréquemment, ces entreprises sont trop larges pour les prêteurs classiques et les institutions de microcrédit mais jugées trop risquées par le secteur bancaire. Les instruments de rechange pour le financement de jeunes entreprises novatrices, comme les investisseurs providentiels et les fonds de capital-risque, font largement défaut dans les pays en développement.

32. L'initiative Aide pour le commerce vise à renforcer la demande et la capacité de production des pays en développement, ainsi que leur infrastructure liée au commerce, afin de leur permettre de tirer parti du commerce et des possibilités d'accès aux marchés. La communauté internationale a continué de mobiliser des ressources au titre de l'Aide pour le commerce. Toutefois, les perspectives pour l'initiative pâtiront aussi de l'adoption de budgets serrés dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ce qui influera d'autant sur les niveaux d'aide dans les années à venir.

33. Le maintien des biens communs mondiaux et d'autres domaines de coopération internationale qui revêtent une importance cruciale pour le développement durable, ainsi que la sensibilisation à ceux-ci, bénéficie de financements insuffisants. Outre les fonds nécessaires pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, il faut d'importantes ressources financières pour faire face aux risques sanitaires transfrontières associés à la mondialisation, en particulier pour la lutte contre la pandémie de VIH/sida, outre les besoins nationaux en matière de santé, d'éducation, d'égalité des sexes et autres besoins sociaux.

34. Les débats en cours sur les objectifs de développement pour l'après-2015 ont montré combien il importe d'établir un nouveau modèle de croissance qui garantisse l'inclusion sociale et des possibilités d'emploi pour tous. Cela suppose des investissements ciblés dans le capital humain et social outre les investissements dans le capital naturel et le capital physique vert (par exemple, les technologies propres). Toute stratégie de financement du développement durable doit viser à renforcer l'accès des pauvres, des femmes et d'autres couches vulnérables et marginalisées de la société aux services, aux technologies, aux ressources et aux possibilités offertes.

Mobiliser des ressources financières au titre du développement durable

35. Pour financer le développement durable, il faudra recourir à toutes les sources de financement disponibles – publiques et privées, internationales et nationales. Il s'agit fondamentalement d'assurer des complémentarités entre ces différentes sources de financement, car chaque type de financement s'assortit d'objectifs d'investissement, de responsabilités fiduciaires et de mesures d'incitation uniques. Les consultations sur le programme de développement pour l'après-2015 devraient viser à faire mieux comprendre ces complémentarités afin de concevoir des politiques susceptibles d'exploiter efficacement les fonds privés conjointement avec les ressources publiques.

36. Les investissements du secteur privé sont essentiels pour toute stratégie de financement du développement durable. Les investisseurs institutionnels des pays de l'OCDE détiennent à eux seuls plus de 70 000 milliards de dollars d'actifs, tandis que les fonds souverains et les fonds publics de réserve pour les régimes de retraite s'élèvent à quelque 10 000 milliards de dollars (OCDE, 2012). Les fonds des régimes de retraite des marchés émergents ont vu leur volume passer de quelque 422 milliards de dollars en 2001 à 1 400 milliards de dollars en juin 2010, et les possibilités de croissance sont énormes dans ce domaine⁹.

37. Toutefois, à ce jour, seul 1 % du portefeuille des fonds des régimes de retraite est investi dans les infrastructures, celles à faibles émissions de carbone représentant quelque 3 % de ce montant¹⁰. Bien qu'il existe de petites poches d'investisseurs socialement responsables (dont le nombre va croissant), la plupart des capitaux privés restent mus par le profit, généralement mesuré sur un laps de temps relativement bref. En conséquence, le secteur privé sous-investira dans les biens publics s'il escompte que les bénéfices seront inférieurs à ceux qu'offrent d'autres options d'investissement par rapport au risque encouru, en particulier à court terme. Les politiques du secteur public devront être conçues de manière à mobiliser les fonds privés dans le cadre d'un partage des risques et à mieux aligner les incitations privées sur les objectifs publics.

38. Les politiques devraient encourager des options d'investissement à long terme, prévoir des bases de dépenses calculées en fonction des rendements, récupérations et coinvestissements pluriannuels et promouvoir de nouvelles mesures comptables mettant l'accent sur la valeur à plus long terme (par opposition à une comptabilisation au cours du marché, qui présente des fluctuations à court terme). La société civile pourra certes demander aux gestionnaires des fonds de retraite d'opérer ces changements en vue d'obtenir des résultats à long terme, mais des mesures réglementaires pourront également être adoptées, probablement avec plus d'efficacité. Entre autres initiatives visant à encourager les investissements et les prêts aux petites et moyennes entreprises, l'adoption de mesures réglementaires et l'octroi de prêts, notamment les prêts au titre du Fonds de crédit aux petites entreprises et ceux du service fédéral chargé des petites entreprises, accordés aux États-Unis d'Amérique, sont une option.

39. Les initiatives stratégiques qui contribuent à promouvoir les investissements à long terme dans les nouvelles technologies et infrastructures à faibles émissions de carbone sont notamment les suivantes : a) mécanismes de tarification, tels que systèmes de plafonnement et d'échange ou taxes sur les émissions de carbone; b) réglementations fixant des objectifs quantitatifs; et c) réduction du coût ou du risque, grâce à des subventions, des prix de rachat, des conditions de crédit améliorées, des garanties, une assurance ou des partenariats entre les secteurs public et privé. Ces partenariats, de même que les garanties et l'assurance, sont de plus en plus souvent considérés comme un mécanisme permettant de mobiliser des ressources publiques en ayant recours aux fonds privés dans le cadre d'un partage des risques entre les secteurs public et privé. Ces outils peuvent aider à lever les obstacles qui ont empêché les banques nationales et les investisseurs institutionnels de financer des projets novateurs susceptibles de promouvoir le développement

⁹ J. P. Morgan, « EM Moves into the Mainstream as an Asset Class », Emerging Markets Research, J. P. Morgan Securities LLC (New York, 2010).

¹⁰ Bloomberg New Energy Finance (2013).

durable. Dans de nombreux pays, les banques nationales de développement jouent un rôle catalyseur important.

40. La mise en place, dans les pays en développement, d'un secteur financier solide ayant une large assise est essentielle pour pouvoir mobiliser et canaliser efficacement les ressources intérieures au bénéfice des activités productives. Dans beaucoup de ces pays, l'on décèle des signes d'un renforcement de l'intermédiation financière nationale. Dans les pays à faible et moyen revenus, le crédit national octroyé au secteur privé, qui représentait 55 % du PIB en 2003, s'est hissé à 75 % en 2011, avec toutefois des différences considérables entre les régions en développement. Néanmoins, de nombreux pays en développement éprouvent toujours d'énormes difficultés à canaliser les ressources vers les domaines clés pour le développement à long terme et durable, y compris les investissements dans les infrastructures, l'innovation et les petites et moyennes entreprises. L'amélioration de la gouvernance et des institutions peut contribuer à créer un environnement porteur qui attire l'investissement direct. La mise en place de marchés des obligations à long terme en monnaie locale peut aussi permettre d'attirer l'épargne, notamment des fonds de retraite. Il faut toutefois surveiller ces marchés locaux afin de réduire les risques associés aux flux de capitaux volatils à court terme, qui sont souvent attirés par les investissements à haut rendement dans les pays en développement.

41. En outre, dans les pays en développement qui cherchent à améliorer les résultats de leur secteur financier, la notion d'inclusion financière acquiert une plus grande importance politique. Cette notion se fonde sur l'idée que l'accès de tous les groupes de population pauvres et vulnérables et des petites et moyennes entreprises à une gamme étendue de services financiers, dont le crédit, l'épargne et autres instruments, est bénéfique pour le développement économique et social et pour la mobilisation des ressources nationales. Les débouchés créés par les récents transferts d'argent par la téléphonie mobile devraient être pleinement exploités dans ce contexte. Il n'existe pas d'approche unique de l'inclusion financière. Cela étant, l'expérience a montré que les principes suivants sont essentiels : l'inclusion financière doit : a) être bien intégrée dans le cadre politique global du secteur financier; b) se fonder sur une réglementation solide et s'inspirer d'un sens de la responsabilité sociale des entreprises qui garantisse la santé du système bancaire et minimise les risques systémiques; c) s'appuyer sur l'engagement politique des autorités fédérales, provinciales et locales et des organismes sectoriels pertinents; et d) s'intégrer dans un environnement sain et propice à une intermédiation financière qui cible les indigents.

42. Pour financer ces initiatives et d'autres encore, il est essentiel de pouvoir mobiliser des ressources nationales. Toutefois, dans de nombreux pays en développement, les recettes publiques demeurent faibles, la part des impôts dans le PIB des pays à faible revenu ne représentant qu'environ 11 %. Il faudrait donc les accroître grâce à des politiques fiscales appropriées, à des systèmes d'imposition modernes, transparents et équitables, à des administrations fiscales efficaces, à l'élargissement de l'assiette fiscale et à la lutte contre la fraude fiscale. En outre, il importe de renforcer la coopération fiscale internationale, notamment par le biais d'arrangements institutionnels, pour lutter contre l'évasion et la fraude fiscales et les mouvements de capitaux illicites.

43. Aux efforts de mobilisation des ressources nationales doit s'ajouter un environnement international porteur. Il est donc logique que de nombreux pays en développement aient été déçus de voir le total des flux de l'aide publique au développement, déduction faite des annulations de dette, diminuer en termes réels en 2011, pour la première fois depuis 1997, en raison des mesures d'austérité budgétaire accrue et des problèmes de dette souveraine rencontrés par les pays développés. Or, l'aide publique au développement demeure cruciale; tous les pays doivent donc s'efforcer de mettre en œuvre leurs engagements en temps voulu. Les banques de développement régionales et multilatérales peuvent aussi se révéler un catalyseur de la mobilisation de fonds d'investissement à long terme. Elles peuvent en outre jouer un rôle anticyclique important qui peut aider à réduire la volatilité propre aux marchés financiers. La coopération Sud-Sud joue aussi un rôle de plus en plus important en matière de financement, tout comme la philanthropie.

44. Des mécanismes novateurs, tels que les taxes sur les transactions financières ou sur le carbone et autres mécanismes similaires, peuvent être utilisés pour attirer de nouvelles sources de financement public importantes, ce qui devrait s'ajouter à l'aide publique au développement traditionnelle. Toutefois, pour tirer parti, à grande échelle, du potentiel qu'offrent ces mécanismes, il faudra un accord international et une volonté politique à cette fin, tant pour exploiter les ressources que pour affecter les revenus au développement durable sans compromettre les engagements existants. Les mécanismes novateurs peuvent être particulièrement importants pour le financement d'objectifs en matière de coopération internationale, notamment les biens communs planétaires et l'action climatique.

Intégrer les initiatives de financement international existantes dans une stratégie de financement plus large

45. Jusqu'ici, le financement de l'action climatique et le financement du développement classique ont suivi des évolutions largement différentes. La raison en est, en partie, le fait que, pour les pays en développement, le financement de l'action climatique devrait venir s'ajouter à l'aide publique au développement, traduisant ainsi le principe de Rio de Janeiro concernant les « responsabilités communes mais différenciées [des pays] et leurs capacités respectives » consacré dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹¹. Toutefois, si l'on veut que la stratégie de financement soit globale, il faudra mieux en intégrer les dimensions dans les sources de financement traditionnelles.

46. Dans l'Accord de Copenhague de décembre 2009 et les Accords de Cancún de décembre 2010, les pays développés se sont engagés à mobiliser ensemble des fonds pour le démarrage rapide de projets de l'ordre de 30 milliards de dollars pour la période 2010-2012 et 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020. L'Accord de Copenhague évoque, dans la décision 2/CP.15, « diverses sources, publiques et privées, bilatérales et multilatérales, y compris d'autres sources de financement », ce qui signifie qu'un large éventail de sources de financement de l'action climatique pourraient être envisagées, y compris des subventions et des prêts publics, une compensation des émissions de carbone, des mécanismes de financement novateurs ou des investissements directs du secteur privé. À la Conférence des Parties qui s'est tenue à Doha, en décembre 2012, les parties n'ont pu s'entendre sur

¹¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

l'exécution des dispositions financières pour la période prenant fin en 2020, ni sur des modalités de mise en œuvre des engagements pris pour ladite période.

47. La Conférence des Parties de Cancún a décidé de créer un Fonds vert pour le climat afin de dégager de nouvelles ressources financières prévisibles pour aider les pays en développement à atténuer leurs émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux effets du changement climatique. Le Fonds doit désormais faire face à une architecture mondiale complexe et en constante évolution du financement de l'action climatique, qui compte une cinquantaine de fonds publics internationaux en fonctionnement et des mécanismes axés sur le marché qui se caractérisent par une régionalisation croissante. Il s'agira, pour le conseil du Fonds vert pour le climat, de décider si le Fonds devrait s'efforcer de faciliter une certaine harmonisation entre les fonds pour le climat et de centraliser une partie du financement international public de l'action climatique ou, plutôt, de compléter, en parallèle, le travail des institutions existantes. Cette décision dépendra, en dernière analyse, du point de savoir si la somme de 100 milliards de dollars promise à Copenhague et à Cancún sera versée sous la forme de subventions et de prêts publics, et quelle partie de ces ressources publiques sera canalisée par les voies multilatérales, telles que le Fonds vert pour le climat. La réponse à ces questions permettra à son tour de définir les options permettant une meilleure intégration du financement de l'action climatique et du financement du développement durable.

48. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe), a reconnu la nécessité de mobiliser des ressources considérables pour promouvoir les trois piliers du développement durable. À cette fin, les gouvernements sont convenus de créer un comité intergouvernemental d'experts chargé de proposer des options pour une stratégie de financement du développement durable. Un groupe de travail a été créé à cet effet, dans le cadre de l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015, afin de mobiliser des contributions des organismes des Nations Unies à l'appui des travaux du comité.

Éléments de discussion proposés

- 1. Étant donné les énormes besoins de financement liés au développement durable, comment peut-on mobiliser plus rationnellement la masse d'actifs existants à des fins sociales, économiques et environnementales?**
- 2. En quoi les ressources publiques, y compris l'aide publique au développement, peuvent-elles profiter des investissements du secteur privé pour le développement durable? Quel rôle devraient jouer les assurances et les garanties?**
- 3. Comment la communauté internationale peut-elle promouvoir un système financier international plus stable, qui encourage les investissements à long terme requis pour promouvoir le développement durable?**
- 4. Quelles mesures faudrait-il prendre pour garantir que les sources de financement novatrices et le financement de l'action climatique viennent s'ajouter à l'aide publique au développement traditionnelle et qu'ils ne contribueront pas à réduire les mesures d'incitation destinées à la réalisation de**

l'objectif fixé par l'ONU consistant à consacrer 0,7 % du RNB à l'aide publique au développement?

5. Quelles sont les incidences du programme de développement pour l'après-2015, qui a pour double objectif l'élimination de la pauvreté et le développement durable, sur le rapport entre la coopération pour le développement traditionnelle et le financement de l'action climatique?

III. Partenariat mondial pour le développement dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015

Émergence du partenariat mondial pour le développement

49. Un nouveau partenariat mondial pour le développement¹² dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 devrait s'appuyer sur les atouts de l'actuel partenariat mondial pour le développement, tout en en dépassant la portée pour prendre en compte le paysage du développement en mutation et en permettre la transformation.

50. Depuis 2000, le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement a contribué à galvaniser les efforts déployés par la communauté internationale pour mettre en œuvre les objectifs de développement convenus au niveau international. La mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, et en particulier du huitième objectif concernant un partenariat mondial pour le développement, a pris de l'importance grâce au travail de la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, qui a permis d'obtenir des résultats immédiats en termes de financement des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en ce qui concerne l'aide publique au développement.

51. À cet égard, la Conférence de Monterrey a marqué le début d'une nouvelle approche internationale des questions de financement du développement en ce qu'elle a réuni, d'une manière inédite jusqu'alors, tous les acteurs concernés, sans exclusion. Sous l'égide de l'ONU, toutes les parties concernées par le financement du développement ont contribué à créer un cadre politique – le Consensus de Monterrey – destiné à orienter les efforts qu'ils allaient déployer pour régler les questions de financement du développement, d'une manière globale, aux niveaux national, régional, international et systémique.

52. Ce cadre a été approuvé et étendu dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement de 2008, pour tenir compte des défis et des enjeux nouveaux – conséquences de la crise financière, coût supplémentaire de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation au phénomène, dégâts écologiques et de la coopération économique. Ces nouveaux enjeux, importants pour le développement mondial, devraient inspirer le nouveau partenariat mondial, qui est à la base du programme de développement pour l'après-2015.

¹² Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015, « Un partenariat mondial renouvelé pour le développement » (mars 2013).

Progrès dans la réalisation du huitième objectif du Millénaire pour le développement relatif au partenariat mondial pour le développement

53. Le huitième objectif du Millénaire pour le développement promet un partenariat mondial pour le développement renforcé dans cinq domaines prioritaires : a) l'aide publique au développement; b) un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire; c) la gestion du fardeau de la dette des pays en développement; d) l'accès aux médicaments essentiels à un prix abordable dans les pays en développement; et e) l'accès aux nouvelles technologies, en particulier celles de l'information et de la communication, en faveur des pays en développement. En outre, il met l'accent sur les besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.

54. Malgré l'impulsion donnée par le processus de financement du développement, les progrès dans la mise en œuvre du huitième objectif du Millénaire pour le développement ont été mitigés. D'importantes questions en relation avec le partenariat mondial pour le développement doivent être réglées si l'on veut parvenir à mettre en œuvre un programme de développement pour l'après-2015. Bien que l'aide publique au développement ait sensiblement augmenté depuis 2002, elle a chuté, après la Conférence de Monterrey, de près de 3 % en 2011, après avoir atteint des sommets en 2010, et ce en raison de la crise financière et économique mondiale. Or, la mobilisation des ressources, notamment publiques, est essentielle à la mise en œuvre d'un programme de développement pour l'après-2015. Pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, qui représentent les 91 États Membres de l'ONU les plus vulnérables, l'aide publique au développement demeurera, de pair avec un environnement mondial favorable au développement, déterminante. En conséquence, la communauté internationale devrait réaffirmer son intention de respecter ses engagements en matière d'aide publique au développement à l'égard des pays en développement (soit 0,7 % du RNB) et, en particulier, des pays les moins avancés (0,15-0,20 % du RNB), et notamment les délais de mise en œuvre.

55. S'agissant des échanges, le système commercial mondial est aujourd'hui complexe et fragmenté, puisqu'il compte plus de 300 accords de libre-échange bilatéraux, régionaux ou interrégionaux. La prolifération actuelle de ces accords risque d'écartier davantage de l'économie mondiale les pays les moins avancés, qui sont rarement visés par ces accords. Il est donc vital que le Cycle de négociations de Doha de l'Organisation mondiale du commerce soit conclu, pour permettre au système commercial multilatéral de relever les défis économiques du XXI^e siècle, et en particulier ceux des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. L'Initiative Aide pour le commerce permettra d'une manière non négligeable de remédier aux contraintes de l'offre auxquelles doivent faire face les pays en développement, notamment les pays les moins avancés. Parallèlement, l'on pourra, dans le cadre d'un nouveau partenariat mondial pour le développement, envisager un cadre d'échange d'expériences Sud-Sud et une définition de règles « assouplies » en matière commerciale, de manière à maximiser le potentiel de croissance des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. La prochaine Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui se tiendra à Bali (Indonésie) en décembre 2013, sera une

excellente occasion de conclure des accords et de progresser dans certains de ces domaines, donnant ainsi l'impulsion requise pour la conclusion du Cycle de Doha.

56. L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale ont consenti un allègement de la dette à un certain nombre de pays à faible revenu et libéré des ressources importantes pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Cependant, ces initiatives internationales traitaient de cas spécifiques d'allègement de la dette, et non de la mise en place d'un cadre permettant de régler la question du surendettement. Vingt pays en développement présentent toujours un risque élevé de surendettement. Le partenariat mondial devrait favoriser un dialogue sur la viabilité de la dette et sur la manière de remédier, avec efficacité, en temps voulu, équitablement et à moindres frais, au défaut de paiement des dettes souveraines et au surendettement.

57. Il demeure essentiel d'améliorer l'accès à des médicaments essentiels abordables pour accélérer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé. Il conviendrait, dans le cadre de l'action entreprise à l'échelle mondiale dans ce domaine, de recourir plus largement aux dispositions relatives au commerce énoncées dans les réglementations de l'OMC sur les droits en matière de propriété intellectuelle, et de mieux utiliser les mécanismes novateurs destinés à réduire les coûts et à accroître l'accès aux médicaments essentiels dans les pays à revenu faible et à revenu moyen.

58. Si l'accès aux nouvelles technologies continue de s'élargir à l'échelle mondiale, il demeure nécessaire d'intensifier les efforts pour rendre Internet plus largement accessible et financièrement abordable, en coopération avec le secteur privé. Le transfert de technologies est nécessaire, de même que l'accès aux technologies vertes et aux technologies facilitant l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, l'atténuation des risques de catastrophe et l'adaptation à ceux-ci. Dans ce contexte, il faudrait tout particulièrement s'employer à renforcer les capacités internes et les systèmes nationaux innovants des pays en développement¹³.

Nécessité d'un partenariat mondial pour le développement plus efficace et global

59. Malgré les vertus qu'offre le cadre du huitième objectif du Millénaire pour le développement s'agissant de galvaniser les efforts en vue d'accroître l'efficacité du partenariat mondial pour le développement, le programme de développement pour l'après-2015 souffre de plusieurs lacunes qui doivent être comblées. Le huitième objectif de développement est conceptuellement différent des autres objectifs du Millénaire : si les sept premiers sont axés sur la personne, le huitième s'entend davantage comme un catalyseur permettant d'atteindre les autres objectifs. En effet, pour mettre en œuvre les sept premiers objectifs, il faut des partenariats mondiaux – qu'ils portent sur des transferts de technologies permettant de promouvoir des politiques plus écologiques, sur un allègement de la dette qui permette de libérer des ressources pour les dépenses sociales, sur une aide publique au développement destinée aux interventions sanitaires ou sur la mobilisation de ressources du secteur

¹³ *Étude sur la situation économique et sociale mondiale 2011* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.11.II.C.1).

privé. Dans un partenariat mondial renouvelé, il peut être nécessaire de revoir le lien entre le partenariat et les autres objectifs.

60. Par ailleurs, le huitième objectif du Millénaire pour le développement ne précise pas de cibles quantifiées ou de dates, ce qui rend son suivi difficile. De fait, le suivi du huitième objectif de développement n'a commencé qu'en 2007, lorsque le Secrétaire général a créé le Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Qui plus est, divers critères qualitatifs font défaut s'agissant du huitième objectif de développement : une meilleure prévisibilité, la réduction des conditionnalités, l'arrêt de la dispersion, le déliement de l'aide et la sauvegarde de la concessionalité ne relèvent pas explicitement du huitième objectif.

61. Enfin, le huitième objectif de développement ne reflète pas pleinement le pacte équilibré conclu entre les États Membres de l'ONU sur les mesures à appliquer pour relever les défis du financement du développement tel que défini dans le Consensus de Monterrey. S'appuyant sur le huitième objectif, le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha ont souligné les possibilités qu'offraient les partenariats mondiaux dans d'autres domaines importants tels que la mobilisation des ressources nationales et la coopération fiscale internationale, l'investissement étranger direct et les sources novatrices de financement du développement. Ces deux instruments ont en outre reconnu qu'il était essentiel de résoudre les problèmes systémiques pour améliorer la cohérence et l'homogénéité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux au service du développement.

62. Dans les 10 à 15 dernières années, le paysage économique et écologique mondial a radicalement changé. Le changement climatique est devenu une question centrale de la politique internationale, de même que d'autres questions environnementales liées à l'entretien du patrimoine planétaire. La crise financière et économique mondiale a également mis en évidence une série de problèmes – liés notamment au chômage et aux inégalités – ainsi que l'importance d'un système financier international stable. En outre, elle s'est accompagnée d'autres crises liées à la sécurité alimentaire et énergétique.

63. La dernière décennie a également vu des acteurs importants faire leur apparition sur la scène mondiale. Qui plus est, l'importance économique croissante des pays émergents a stimulé la coopération Sud-Sud et la coopération régionale et encouragé la création de nouveaux organes officiels tels que le Groupe des Vingt (G-20). En outre, des acteurs non étatiques, en particulier ceux du secteur privé et de la société civile, jouent eux aussi un rôle de plus en plus important dans les activités liées au développement. Compte tenu de cette évolution, il est impératif que le cadre de développement pour l'après-2015 s'appuie sur un système de gouvernance économique mondiale plus inclusif, souple et cohérent.

Un partenariat mondial renouvelé par une réforme du système de gouvernance économique mondiale

64. Un nouveau partenariat mondial pour le développement devrait permettre de combler les lacunes existantes du huitième objectif du Millénaire pour le développement et intégrer les nouveautés susmentionnées, s'appuyant ainsi sur le cadre de coopération mis en place par le Consensus de Monterrey, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et la Déclaration de Doha sur le financement du développement. En particulier, il faudra une plus grande responsabilisation, une

coopération et un processus plus efficace et cohérent d'élaboration des politiques entre les États Membres pour l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre du partenariat mondial pour le développement. La communauté internationale doit donc réformer le système actuel de gouvernance économique mondiale afin de renforcer le cadre institutionnel de coopération et de coordination internationales.

65. Pour commencer, il faudra adopter des mesures destinées à renforcer la responsabilité, l'efficacité et la cohérence des organismes des Nations Unies aux niveaux intergouvernemental, institutionnel et opérationnel. Dans son rapport sur la gouvernance économique mondiale et le développement, le Secrétaire général a souligné que la première chose à faire était de mettre en œuvre les recommandations formulées dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui visent à renforcer le cadre institutionnel du développement durable en assurant une intégration équilibrée des trois dimensions du développement et en aidant à concrétiser les engagements pris dans les domaines économique, social et environnemental et dans les domaines connexes. Il y a également recommandé que soit assurée la cohérence des différents mécanismes intergouvernementaux des Nations Unies, notamment ceux ayant trait au développement durable, au programme de développement pour l'après-2015 et au financement du développement (A/67/769, par. 74 et 75).

66. Il conviendra de mettre en place un mécanisme de suivi et de responsabilisation plus fiable, qui permette de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le respect des engagements pris par les États Membres aux conférences des Nations Unies. Les États Membres ont fait un premier pas, pour renforcer la responsabilité mutuelle au niveau mondial – base essentielle du partenariat mondial pour le développement – en instaurant l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social et en créant le Forum biennal de haut niveau pour la coopération en matière de développement. Toutefois, il n'existe toujours pas de mécanisme à part entière de responsabilité mutuelle établi au niveau mondial, à composition universelle et à participation multipartite.

67. Dans son récent rapport sur le renforcement du Conseil économique et social, le Secrétaire général a estimé que la conduite d'un examen ministériel renforcé pourrait, avec l'appui de l'ensemble des entités relevant du Conseil, contribuer pour beaucoup au suivi de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 (A/67/736-E/2013/17, par. 25). Il a également estimé que le Forum pour la coopération en matière de développement, qui apparaît maintenant comme un cadre de responsabilisation mutuelle, « pourrait jouer un rôle élargi en tant qu'élément moteur des efforts visant à responsabiliser davantage les pays et la communauté internationale dans le domaine de la coopération au service du développement, en s'employant à faire de la responsabilité mutuelle un principe fondamental de l'action menée au titre du programme de développement pour 2015 et au-delà » (ibid., par. 26). En outre, la mise en place du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement en marge du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui s'est tenu à Busan (République de Corée) du 29 novembre au 1^{er} décembre 2011, a marqué une nouvelle étape dans le suivi de l'efficacité de la coopération au développement et la responsabilité dans ce domaine.

68. En outre, un système efficace de gouvernance économique mondiale permettrait également, en assurant la participation de tous les acteurs concernés à l'élaboration des politiques et au dialogue au niveau international, de renforcer le partenariat mondial pour le développement. Ainsi, le Groupe des Vingt devrait resserrer davantage ses liens avec les institutions internationales telles que l'ONU, les États non membres et d'autres parties prenantes. En outre, il faudrait élargir et renforcer le rôle des pays en développement dans la prise de décisions et la normalisation économiques au niveau international, et s'efforcer d'associer davantage les organisations non étatiques, notamment de la société civile et du secteur privé, au dialogue et aux activités ayant trait au développement. Ces actions permettraient dans une certaine mesure d'assurer que le cadre issu de la mise en œuvre du huitième objectif du Millénaire pour le développement s'appuie sur un système de gouvernance économique mondiale plus inclusif, souple et cohérent.

Éléments de discussion proposés

- 1. Quelles sont les leçons tirées de l'actuel partenariat mondial, c'est-à-dire les réussites à promouvoir et les échecs à éviter? Quels sont les défis les plus urgents et les problèmes nouveaux sur lesquels le partenariat mondial pour le développement doit se pencher? Comment faudrait-il les intégrer dans le cadre issu de la mise en œuvre du huitième objectif du Millénaire pour le développement?**
- 2. À la lumière des nouveaux défis et de l'évolution du paysage en matière de développement, un nouveau partenariat mondial pour le développement devrait-il s'appuyer sur le partenariat existant, ou faudrait-il une réflexion plus radicale?**
- 3. Quels sont les principes clefs nécessaires pour créer de nouveaux partenariats mondiaux, ou pour renforcer ceux qui existent déjà, de manière à promouvoir une croissance et un développement durables et sans exclusive aux niveaux national, régional et international? Comment un partenariat mondial pour le développement peut-il être intégré au mieux dans le programme de développement pour l'après-2015? Devrait-il faire l'objet d'un objectif distinct ou au contraire être associé à des objectifs et des cibles spécifiques?**
- 4. Comment pouvons-nous mettre en œuvre une gouvernance économique mondiale, notamment des mécanismes de responsabilité plus fiables, afin d'améliorer l'efficacité d'un nouveau partenariat mondial pour le développement?**
- 5. Quel devrait être le rôle du Conseil économique et social dans la promotion d'un partenariat mondial pour le développement dans le cadre du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015?**